

Franche-Comté en 1789, il eut les enfants qui suivent :

- 1^o François-Louis de la Martine, fils aîné (1), sieur de Montculot ; il figure à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Mâcon, prévôté de Saint-André-le-Désert, parmi les nobles non possesseurs de fiefs.
- 2^o Pierre, qui suit.
- 3^o L'abbé de la Martine.
- 4^o N..... de La Martine, connue dans la famille sous le nom de madame de Montceau.
- 5^o Marie-Suzanne de la Martine du Vilard, chanoinesse-comtesse du chapitre de Saint-Martin-de-Salles en Beaujolais (2).

Dans les lettres que possède le directeur de la *Revue du Lyonnais*, et qui étaient adressées à son grand-père, elle signe : De Lamartine du Villars, chanoinesse de Salles.

L'écusson losangé de son cachet en cire rouge, surmonté d'une couronne de marquise, au lieu de deux jumelles en bandes d'or porte deux jumelles en fasce.

Comme curiosité littéraire, nous ajouterons que dans ce siècle accusé d'orgueil et d'aristocratie, la *fière comtesse* écrivait à un simple négociant : « Je suis très-parfaitement. monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante. »

A l'époque d'égalité où nous vivons, la plus petite bourgeoise serait moins polie.

VI. Pierre de la Martine, capitaine au régiment Dau-

(1) Catalogue des gentilshommes de Bourgogne.

(2) Vicomte de Gabrielly, *La France chevaleresque et chapitrale*, Paris, Leroy, 1785. — Les preuves de noblesse des chanoinesse de Salles étaient de huit générations du côté paternel : la mère devait être Demoiselle. — Par concession royale, les chanoinesse avaient le titre de comtesses de Salles : elles portaient une décoration spéciale.

Marie-Suzanne de La Martine tenait son nom du Vilard, à l'exemple de son frère le chevalier de Pratz, du vieux castel de Vilard-Saint-Sauveur, près Saint-Claude.